

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 25/07/2017 Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2017-AHA-DP-00691

1. Intitulé du projet

Création d'un crématorium sur la commune de Saint-Cernin (15)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péfilonnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

INFINI DEVELOPPEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Dabrigeon Denis, gérant

RCS / SIRET

499 091 361 000 26

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
48. Crématorium	Surface totale aménagée : 3 829 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un crématorium sur une parcelle d'environ 3 829 m² comprenant :

- le bâtiment du crématorium, d'une surface plancher d'environ 526 m², dont la partie technique comprenant 1 four
- des voies d'accès publiques et techniques
- des espaces de stationnement
- des espaces verts dont un site cinéraire

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à de nouveaux besoins et à une nouvelle demande croissante concernant la crémation. Aujourd'hui, plus d'un tiers des obsèques en France passent par une crémation. Il n'existe actuellement aucun crématorium sur le département du Cantal.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La préparation (APS/PC/APD/PRO, consultation des entreprises, consultation et analyse des offres) est prévue sur environ 9 mois.

Les travaux sont prévus sur une durée totale de 9 mois.

La décomposition des phases de chantier est la suivante : 2 semaines de préparation de chantier, 8 mois de "travaux bâtiment" et 2 mois pour les "équipements/process/mobilier" (chevauché sur l'opération "travaux bâtiment").

Les travaux seront effectués hors de l'emprise publique dans le cadre d'un chantier propre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le crématorium aura une activité moyenne annuelle de 480 crémations. On suppose la présence moyenne de 30 proches par crémations.

Le crématorium comprendra un four, installé dans un local dédié, muni d'un système de ventilation et refroidissement situé à l'extérieur. Par ailleurs une tourelle de ventilation mécanique haute sera également mise en place en toiture. Une tourelle d'extraction permettra d'évacuer les calories dégagées par le four. De plus, dans la salle du four, sera mis en place un système de ventilation naturelle haute et basse.

Au niveau de l'accès public de la parcelle, l'entrée et la sortie au crématorium se feront directement via une raquette de retournement déjà existante au sein de la zone d'activité de La Courtine (entrée au parking visiteur et au parking de service). Cela permettra l'accès aux familles et au personnel. Une barrière relevable séparera le parking de service du parking visiteur. L'accès à la zone d'activité se fera par la route départementale D160

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est uniquement soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	0,3829 ha
Bassin versant intercepté :	0,38 ha
Surface totale	0,7629 ha (<1ha)
Surface bâtie - emprise au sol	526 m ²
Capacité d'accueil (salle de cérémonie)	183 visiteurs + 3 personnes affectées au site (personnel)
Capacité parking	18 places visiteurs + 3 pour employés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Zone Artisanale de la Courtine
15310 Saint-Cernin

Lieu-dit "La Courtine" AW 416

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 25 ' 51 " E Lat. 45° 3 ' 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à plus de 3 km au nord de la zone de projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 n°830020447 "La Bertrande"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Cernin se situe dans la zone de montagne " Massif Central".
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Cernin se trouve au sein d'une réserve de la biosphère n°FR6500011 : "Bassin de la Dordogne (zone de transition)" Le parc le plus proche est le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne dont les limites les plus proches du projet se trouvent à environ 2,4 km à l'est.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement dans le Cantal a été approuvé par arrêté le 28/04/2011. Cependant, la Commune de Saint-Cernin n'est pas concernée par le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet ne se situe ni sur un bien inscrit au patrimoine mondial ni sur sa zone tampon. Il existe plusieurs monuments historiques sur la commune de Saint-Cernin. Mais ces monuments se trouvent tous à plus de 1,20 km de la zone de projet. On trouve à environ 400 m au nord-ouest de la zone de projet : "Croix de Saint-Martin-de-Valois" et un abreuvoir au lieu-dit Saint-Martin-de-Valois.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone potentiellement humide se trouve à 315 m au nord du site (probabilité assez forte).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les anciens captages existants sur la commune ont tous été abandonnés.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est : ZSC n°FR8302017 "Site de Palmont" à environ 8 km au nord-est de la zone de projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau consommée par le crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimée à moins de 2 m3 par jour.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques terrassements seront réalisés pour la constitution d'une plateforme, car le terrain est implanté sur un terrain en pente. Des déblais et remblais sont équilibrés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf paragraphe précédent
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts en phase travaux liés au chantier (impacts temporaires) : - risques accidentels de pollution du milieu naturel (hydrocarbures...), susceptibles d'affecter la flore et la faune présentes aux abords du chantier. - risques de dérangements et de perturbations locales liés à la présence de de l'homme ainsi qu'aux bruits, poussières et vibrations éventuels du chantier. Impacts permanents : Le projet imperméabilise une part d'un pâturage et donc une partie de l'habitat d'espèces susceptibles d'être présentes sur cette zone. Toutefois la surface de la parcelle est réduite. Son aménagement comprendra des zones vertes et arborées. L'impact est ainsi minime.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur ces zones étant donné les émissions limitées du projet et surtout l'éloignement de ces zones par rapport au projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur ces zones étant donné les émissions limitées du projet et surtout l'éloignement de ces zones par rapport au projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usage actuel des sols sur le lieu du projet est agricole (pâturage). Le projet entraînera ainsi une consommation d'espace agricole sur 3 850 m ² . L'impact reste minime au vu de l'importance de superficie des zones agricoles alentours.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Cernin ne fait pas l'objet d'un PPRT. La route départementale D922 traverse Saint-Cernin. Il s'agit d'une route fréquentée, notamment par des véhicules de transport de marchandises dangereuses. La route D922 passe à proximité de la frontière ouest de la parcelle de la zone de projet. La route se trouve à 45 m des bâtiments du crématorium. L'entrée sur le site ne se fait pas par cette route mais par la zone d'activités de La Courtine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint-Cernin n'est concernée par aucun PPRn. La zone de projet se trouve en zone à aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles. La commune ne se trouve qu'en zone de sismicité 1 soit un aléa très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respectent les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium reste très faible (personnel et visiteurs).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic engendré par l'activité du crématorium sera source de bruit. Cependant, l'impact du crématorium sur le trafic et donc sur le bruit engendré par le trafic est très faible. Les ventilateurs d'extraction/refroidissement des fumées du crématorium seront également sources de bruit. Ils fonctionneront exclusivement en période diurne. De plus, la valeur d'émergence est faible. Ainsi l'impact sonore du crématorium sur son environnement sera minime.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors des périodes de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fumées du crématorium produites par la crémation contiennent des polluants. Cependant la mise en place, d'un système de filtration permet de réduire les concentrations rejetées, permettant des rejets conformes à la réglementation. Installation conforme à la loi du 28 janvier 2010.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part l'imperméabilisation de surfaces agricoles, le projet engendrera une augmentation des eaux de ruissellement (eaux superficielles). Cependant la surface imperméabilisée reste réduite.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalent-habitants. Ces eaux usées seront envoyées vers le réseau d'assainissement communal, puis traitées par la station d'épuration de Saint-Cernin.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets seront des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...). Les résidus métalliques issus de la crémation font l'objet de collecte, traitement et valorisation dans le cadre d'une filière spécifique d'un opérateur externe. La traçabilité est assurée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'études est actuellement occupée par des terrains agricoles, qui seront donc supprimés par le projet. Ainsi le projet aura un impact sur l'activité agricole du secteur. A noter, cependant, que cet impact sera réduit, au vu de la faible superficie concernée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pour le moment aucun crématorium dans le département du Cantal et donc aucun à proximité de la zone de projet. Il n'y a pas de projet référencé sur la commune de Saint-Cernin.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BEAUMONT

le, 17 Juillet 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



14, rue Jules Verne - 63110 BEAUMONT
Tél. : 04 73 28 84 87 - Fax : 04 73 28 51 22
S.A.R.L au Capital de 7 713 440 €
Siret : 494 091 361



Zone de projet

Anglards

St-Cernin

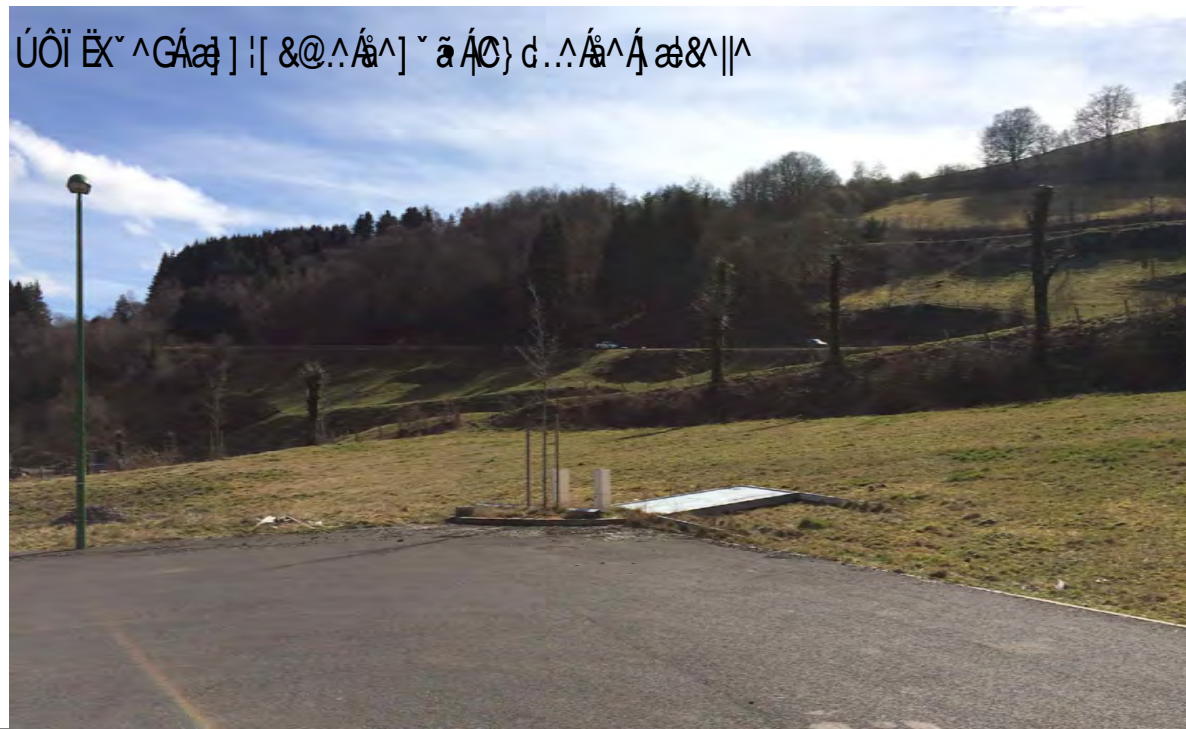
Thouroux

St-Martin-de-Valois

Cros

PC6,7 & 8 : Photographies et insertions

...



MODIFICATIONS :
-
-
-
-
-

165411-DABRIGEON-PC01-20 Juin.dwg
DATE: 19/06/2017
ARCHITECTE : A.F. DESSINATEUR: D.P

archi 3a
CORNET - FELGINES - CHEVALLIER
9, rue Didier Daurat
Z.I. Brezet Est
63100 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 92 12 00
contact@archi3a.fr

CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE DE CREMATORIUM
SAINT CERNIN
15310

PLAN DE MASSE
éch. 1/2 000ème



Zone d'activités
Saint-Martin-de-Valois

Habitat

Zone de projet

Zone Artisanale
Courtines

MODIFICATIONS :

-
-
-
-
-



N° 165411

Crématorium St-Cemin-Plan masse-16
Juin 2017.dwg

DATE: 15/06/2017

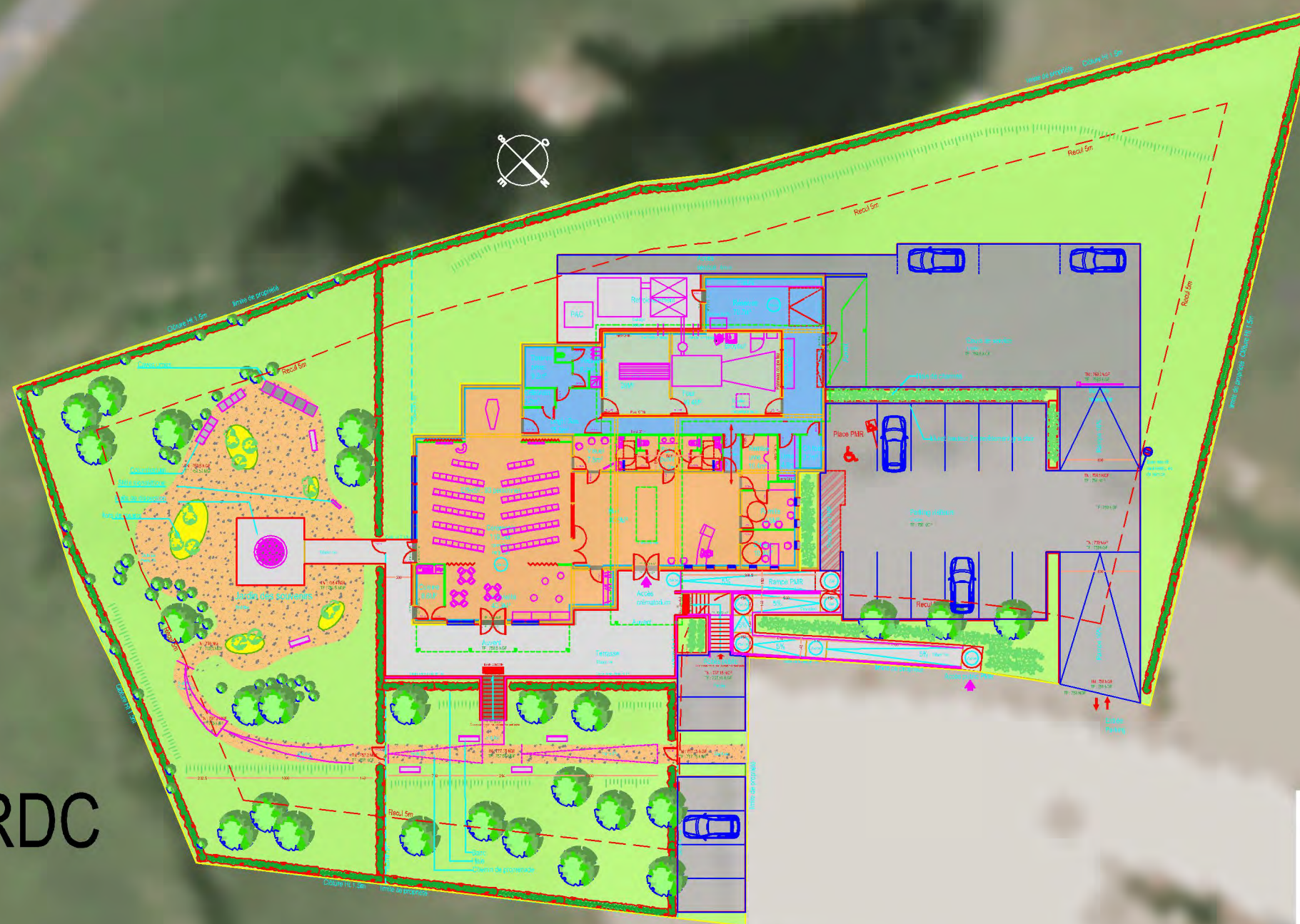
ARCHITECTE : A.F.

DESSINATEUR: D.P

archi 3a
CORNET - FELGINES - CHEVALLIER

9, rue Didier Daurat
Z.I. Brezel Est
63100 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 92 12 00
contact@archi3a.fr

PLAN RDC



MODIFICATIONS :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

N° 165411
 Crématorium St-Cernin-Plan masse-16
 Juin 2017.dwg
 DATE: 15/06/2017
 ARCHITECTE : A.F. DESSINATEUR: D.P

archi 3a
 CORNET - FELGINES - CHEVALLIER
 S, rue Didier Daurat
 Z.I. Brezel Est
 63100 Clermont-Ferrand
 Tél. 04 73 92 12 00
 contact@archi3a.fr